ART. 48 BIS A N° 884

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 884

présenté par M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 48 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article adopté par le Sénat qui vise à supprimer la condition d'agrandissement à plus de 4 hectares de l'unité de gestion pour le dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (DEFI) acquisition.